

| |
|------------------------|
| INITIALES DU MAIRE |
| ----- |
| INITIALES DU DIR. GÉN. |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



| | |
|---|---|
| No. de résolution ou annotation | <p>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</p> |
| Procès verbal du 2 février 2009 | <p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 2 février 2009 à 20 h.</p> <p>Sont présents : les conseillers Sylvain Labrecque, Viateur Fournier, Normand Raby, Yves Boissonneault, Dany Bolduc et David Boissonneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Beaudoin, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p> |
| Ordre du jour du 2 février 2009 | <p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 2 février 2009</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 <i>PRIERE</i> 2 <i>MOT DE BIENVENUE</i> 3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i> 5 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2009</i> 6 <i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i> 7 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> 7.1 Présentation des comptes 7.2 Paiement Ambulances Lyster 7.3 Coût du service pour la récupération du plastique d'ensilage 8 <i>HYGIENE DU MILIEU</i> <ol style="list-style-type: none"> 8.1 Liste des saisonniers 8.2 Collecte des lampes fluocompactes et tubes fluorescents 9 <i>SANTE ET BIEN-ETRE</i> <ol style="list-style-type: none"> 9.1 Mandat à Bourassa Maillé Architectes 10 <i>LOISIRS ET CULTURE</i> <ol style="list-style-type: none"> 10.1 Demande à la CCQ 11 <i>PERIODE DE QUESTIONS</i> 12 <i>CORRESPONDANCE</i> <ol style="list-style-type: none"> 12.1 Politique familiale de la MRC de l'Érable 12.2 UMQ : Assises annuelles 2009 12.3 Modification du règlement 156 concernant le schéma d'aménagement de la MRC de l'Érable 13 <i>VARIA</i> <ol style="list-style-type: none"> 13.1 Demande de la CDEL 13.2 Programme Rénovation Québec pour le projet des aînés 13.3 Réparation des fenêtres de l'Église 13.4 Colloque de la sécurité civile 14 <i>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</i> |
| Ouverture de la séance | <p>Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.</p> |
| 022-2009 Adoption de l'ordre du jour | <p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> |

| |
|------------------------|
| INITIALES DU MAIRE |
| |
| |
| INITIALES DU DIR. GÉN. |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



| | | | | | | | |
|--|--|-----------------------------|--------------|---|--------------|---------------------------|---------------|
| <p>023-2009 Inversion des points à l'ordre du jour</p> | <p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.</p> | | | | | | |
| <p>024-2009 Adoption du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2009</p> | <p>ADOPTÉE</p> <p>Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.</p> | | | | | | |
| <p>Suivi des procès-verbaux</p> | <p>SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2009 soit adopté.</p> <p>QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.</p> | | | | | | |
| <p>025-2009 Présentation des comptes</p> | <p>ADOPTÉE</p> <p>Le suivi des procès-verbaux a été fait au complet.</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes à payer :</p> <table data-bbox="362 1548 1299 1661"> <tr> <td>Chèques numéros 8809 à 8849</td> <td>97 414.97 \$</td> </tr> <tr> <td>Autres paiements effectués par la directrice générale</td> <td>24 826.53 \$</td> </tr> <tr> <td>Grand total des paiements</td> <td>122 241.50 \$</td> </tr> </table> | Chèques numéros 8809 à 8849 | 97 414.97 \$ | Autres paiements effectués par la directrice générale | 24 826.53 \$ | Grand total des paiements | 122 241.50 \$ |
| Chèques numéros 8809 à 8849 | 97 414.97 \$ | | | | | | |
| Autres paiements effectués par la directrice générale | 24 826.53 \$ | | | | | | |
| Grand total des paiements | 122 241.50 \$ | | | | | | |
| <p>026-2009 Paiement à Ambulances Lyster</p> | <p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement à Ambulances Lyster pour le transport par ambulance d'un bénévole s'étant blessé. La somme sera puisée au poste Frais de déplacement – saisonnier (02 70151 310).</p> | | | | | | |
| <p>027-2009 Coût du service pour la récupération du plastique d'ensilage</p> | <p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le coût du service pour la récupération du plastique d'ensilage pour les producteurs participants soit fixé à 68.33\$ pour l'année 2009.</p> | | | | | | |
| <p>028-2009 Liste des saisonniers</p> | <p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> | | | | | | |

| |
|------------------------|
| INITIALES DU MAIRE |
| |
| |
| INITIALES DU DIR. GÉN. |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal autorise, selon le règlement 108, que les immeubles suivants soient reconnus comme usagers saisonniers et bénéficient d'un tarif réduit, soit 50% du tarif de base applicable, pour le service d'aqueduc et d'égout pour la taxation annuelle 2009 :

2540 rue Bécancour
795 rue Laurier
2345 rue des Bouleaux

ADOPTÉE

029-2009
Collecte des
lampes
fluocompactes et
des tubes
fluorescents

ATTENDU QUE la municipalité désire proposer à ses citoyens le service de récupération des lampes fluocompactes et des tubes fluorescents ;

ATTENDU QUE la municipalité doit prendre entente avec Peintures récupérées du Québec inc. pour se départir correctement des résidus dangereux qui sont dans ces produits ;

ATTENDU QUE Peintures récupérées du Québec inc. s'engage à recevoir les lampes fluocompactes au coût de 0.30\$ l'unité et les tubes fluorescents au coût de 0.20\$ le pied linéaire ;

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE ce conseil autorise la directrice générale, Madame Suzy Côté, à signer l'entente à intervenir entre la municipalité et Peintures récupérées du Québec inc., afin que l'entreprise collecte les lampes fluocompactes et les tubes fluorescents.

ADOPTÉE

030-2009
Mandat à
Bourassa Maillé
Architectes

ATTENDU QUE le CPE La Girouette est présentement locataire à l'Édifce St-Louis et que celui-ci a reçu l'autorisation lui permettant l'ouverture d'une pouponnière ;

ATTENDU QUE les locaux actuellement loués par la CPE La Girouette sont inadéquats et qu'il y a lieu de faire d'importantes rénovations à l'Édifce St-Louis ;

ATTENDU QUE la municipalité désire conserver ce service important pour notre communauté ;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal mandate Bourassa Maillé Architectes pour la production des plans et devis concernant le réaménagement et la rénovation de l'Édifce St-Louis ;

QU'une offre de service pour la surveillance de chantier devra être présentée au conseil municipal ;

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement de la facture au montant 6 270.21\$ (taxes incluses) pour les plans préliminaires.

ADOPTÉE

Demande à la
CCQ

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

Période de
questions

Monsieur le Maire invite les citoyens à la période de questions.

| |
|------------------------|
| INITIALES DU MAIRE |
| ----- |
| INITIALES DU DIR. GÉN. |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



031-2009
Demande de la
CDEL

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur les compétences municipales* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, toute municipalité peut constituer des organismes pour la promotion industrielle, commerciale ou touristique, comme cela était possible suivant les dispositions législatives existant antérieurement à cette date ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la Corporation de développement économique de Lyster inc. a été constituée le 2 octobre 1996, suivant la *Loi sur les compagnies*, Partie III (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a dûment été immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1146191953 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la ville d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de développement économique local ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs poursuivis par la Corporation de développement économique de Lyster inc., soit de favoriser l'implantation d'industries, de commerces et de résidences dans la Municipalité de Lyster et d'organiser, de stimuler et d'appuyer le développement économique de la municipalité, sont conformes aux dispositions susmentionnées de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge à propos d'aider financièrement la Corporation de développement économique de Lyster inc., notamment afin de lui permettre de favoriser le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité.

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster approuve, à même son fonds général, une somme de 3 000\$ qu'elle autorise à verser à titre de contribution à la Corporation de développement économique de Lyster inc. pour la réalisation de ses objets. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

032-2009
Programme
Rénovation
Québec pour le
projet de la
Corporation des
aînés

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster désire adhérer au programme Rénovation Québec dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet de la Corporation des Aînés de Lyster ;

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Société d'habitation du Québec soit informée de l'intention de la Municipalité de Lyster d'adhérer au volet II-6 «la bonification d'AccèsLogis Québec» dans le cadre de la programmation 2009-2010 (phase VI) du programme Rénovation Québec (PRQ).

ADOPTÉE

033-2009
Réparation des
fenêtres de
l'Église

**SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement d'une somme de 2 000\$ à la Fabrique Ste-Anastasia pour la réparation des fenêtres de l'Église. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

034-2009
Colloque de la
sécurité civile

**SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

| |
|------------------------|
| INITIALES DU MAIRE |
| ----- |
| INITIALES DU DIR. GÉN. |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal autorise le conseiller Dany Bolduc à participer au Colloque sur la sécurité civile qui aura lieu les 18 et 19 février prochain à St-Hyacinthe. Le coût de 175\$ nécessaire pour l'inscription sera puisé au poste Cotisation congrès (02 11000 494). Le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement, s'il y a lieu, est également autorisé.

ADOPTÉE

035-2009
Levée de
l'assemblée

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette session soit levée à 21 h 30.

ADOPTÉE

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le Maire approuve et signe chacune des résolutions.

Marcel Beaudoin
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 2^e jour de février 2009

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière